



Casse de téléphone en dehors du lycée

Par **JerromeD**, le **04/10/2016** à **11:24**

Bonjour,

Mon fils est accusé par un de ces camarades d'avoir cassé son téléphone en lui lançant une bouteille en plastique (en dehors du lycée). Bien entendu, chacun a des témoins allant dans son sens et je ne sais vraiment pas si c'est vrai ou pas.

J'ai eu la mère du garçon en ligne, elle dit que la bouteille a cassé et plié l'i-phone de son fils qui était dans sa poche. Je suis assez sceptique sur ce point : cassé, je veux bien, mais plié.

Dois-je attendre une plainte ? dois-je contacter mon assurance (responsabilité civile) ?

Je vous remercie d'avance pour les conseils que vous pouvez m'apporter.

Par **Visiteur**, le **04/10/2016** à **12:02**

Bonjour,

Bien entendu, il est préférable de les appeler et faire jouer, le cas échéant, votre RC...

Par **JerromeD**, le **04/10/2016** à **12:07**

Je viens de modifier mon message d'origine, j'ai eu la mère et je suis assez septique sur ce qu'elle raconte.

Franchement, ça me gêne de faire fonctionner l'assurance sans preuve de la réel culpabilité de mon fils.

Par **Tisuisse**, le **04/10/2016** à **12:24**

Bonjour JerromeD,

Vous faites une déclaration à votre assureur RC et il appartiendra à ce dernier de prendre contact avec la "victime" pour qu'elle évalue son préjudice, preuves à l'appui. Vous en informerez la victime en lui précisant que votre assureur demandera des preuves et fera, au besoin, expertiser l'i-phone. Si ce que dit la mère de la victime, laquelle n'a, comme version, que ce que lui a raconté son fils, est exact, votre assureur interviendra pour rembourser cet i-phone, vétusté déduite bien entendu, dans le cas contraire, elle ne touchera rien. C'est donc une affaire à voir avec votre assureur.

Par **Visiteur**, le **04/10/2016** à **12:32**

Acte volontaire ou accident ?

Par **JerromeD**, le **04/10/2016** à **12:40**

Merci Tisuisse pour le conseil

Pragma, c'est un accident, j'ai eu le témoignage d'un autre enfant présent, c'est lors d'un foot avec une bouteille d'IceTea d'1.5 litre à moitié vide. A un moment il l'a pris au niveau de la poche où était son téléphone.

Par **JerromeD**, le **04/10/2016** à **15:24**

J'ai une avocate au téléphone qui, comme Tisuisse, me conseille de faire la déclaration à ma RC tout en précisant que je ne suis pas d'accord avec l'histoire du pliage d'Iphone. Après, soit l'assurance prend en compte mes remarques, soit accepte de payer... mais bon, ça me reste en travers de la gorge quand même.

En tout cas, encore merci à Tisuisse et pragma pour le temps passé à me répondre.

Par **morobar**, le **04/10/2016** à **18:43**

Bonsoir,

En matière de responsabilité civile la vétusté n'existe pas.

On évoque le droit à réparation intégrale du préjudice en évoquant la valeur de l'appareil sur le marché de l'occasion s'il existe.

C'est ainsi que de rembourser une voiture DELAHAYE de 80 ans coute plus cher qu'un allemande neuve.